

<https://www.hrw.org/fr/news/2016/02/19/mali-les-abus-setendent-dans-le-sud-du-pays>

## Mali : Les abus s'étendent dans le sud du pays, Les atrocités commises par les groupes armés islamistes et les réponses de l'armée sèment la peur

(Dakar) – Les atrocités commises par des groupes armés islamistes au [Mali](#) et les ripostes abusives des forces de sécurité maliennes se sont étendues dans le sud du pays au cours de l'année passée, exposant davantage de civils aux risques liés à ce conflit, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui. Les groupes islamistes ont menacé, violé et tué des civils. Les forces de sécurité maliennes ont mené des opérations militaires à l'issue desquelles ont été perpétrés des détentions arbitraires et des actes de torture. Les deux camps ont commis des abus depuis le début de l'année 2016.

L'intervention militaire conduite par la [France](#) en 2013, suivie d'opérations visant à chasser les forces islamistes qui continuent à ce jour, ainsi que l'accord de paix de juin 2015 entre le gouvernement et plusieurs groupes armés, ont permis d'établir une certaine stabilité dans le nord du pays. Mais au même moment, des groupes armés islamistes ont mené des opérations plus loin dans le sud du Mali.

« *Les groupes armés islamistes au Mali ont tué, violé et dépouillé des civils, tandis que les forces de sécurité ont répondu en maltraitant sévèrement de nombreuses personnes qu'elles ont arrêtées* », a déclaré [Corinne Dufka](#), directrice de recherches sur l'Afrique de l'Ouest à Human Rights Watch. « *La propagation troublante de la violence et des abus vers le sud du Mali met en danger encore plus de civils.* »

En février, en mars et en décembre 2015, Human Rights Watch a interrogé plus de 130 victimes et témoins d'abus dans le centre et le sud du Mali, des chefs de communautés représentant les ethnies Peul et Dogon, des personnes détenues par le gouvernement, des représentants des gouvernements locaux, des services de sécurité et du ministère de la Justice, des diplomates et des représentants des Nations Unies, ainsi que des leaders religieux et communautaires. Les constats font suite à de précédentes recherches menées par Human Rights Watch au Mali depuis [2012](#).

Les groupes armés islamistes impliqués dans des abus comprennent Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), Al-Mourabitoune et le Front de libération du Macina. En 2015, ces groupes ont illégalement tué au moins 44 civils. Parmi ces victimes se trouvaient des civils exécutés en détention, dont un certain nombre étaient accusés de fournir des renseignements à l'armée, les civils tués pendant les attaques d'une discothèque et d'un hôtel dans la capitale, Bamako, et lors d'une attaque contre la ville-garnison de Sévaré.

Human Rights Watch a documenté les meurtres s'apparentant à des exécutions de 19 hommes par les groupes armés islamistes opérant dans le centre et le sud du Mali en 2015. Tous ces meurtres ont eu lieu dans les régions de Ségou et Mopti. Des résidents d'Isseyé ont décrit avoir vu des combattants islamistes arrêter un homme qu'ils accusaient de fournir des

informations à l'armée malienne le 23 décembre ; trois jours plus tard, « *au réveil, les villageois ont trouvé sa tête qui avait été déposée devant sa boutique* », a raconté un des résidents. En octobre, des islamistes ont pénétré de force dans la maison du maire adjoint de Douna-Pen et l'ont assassiné devant sa famille. En août, des combattants ont violé quatre femmes dans un hameau entre Bandiagara et Sévaré. Des témoins ont décrit l'exécution de six personnes en juillet par des combattants islamistes près du village de Niangassadiou.



©2013 United Nations

Les groupes armés islamistes utilisaient régulièrement les rassemblements publics et les SMS sur les téléphones portables pour dissuader sous la menace la population locale de collaborer avec le gouvernement, les forces françaises ou la mission de maintien de la paix de l'ONU. Des chefs de communauté ont indiqué que les groupes semblaient exploiter des ressentiments de longue date entre les groupes ethniques et contre le gouvernement pour marquer des points auprès des populations locales.

Les forces gouvernementales ont mené des opérations militaires contre les groupes armés islamistes qui ont fréquemment débouché sur des arrestations arbitraires, des mauvais traitements et des actes de torture. Les Forces armées maliennes (FAMA) ont souvent été impliquées dans de graves abus, prenant pour cible des civils des groupes ethniques peul et dogon. Ces abus ont généralement cessé après que les militaires ont remis les détenus aux mains des gendarmes.

Parmi les cas décrits à Human Rights Watch : une dizaine d'hommes peuls, y compris un chef local âgé de 55 ans, qui ont été ligotés pieds et mains derrière le dos, suspendus à un poteau et sévèrement battus à la base militaire de Nampala ; un berger de 60 ans qui a perdu plusieurs dents après qu'un militaire l'a frappé au visage avec son fusil ; et la disparition forcée et l'apparente exécution d'un berger de 47 ans par des militaires dans la région de Ségou en juillet. L'armée a visiblement déployé peu d'efforts pour enquêter sur les militaires impliqués dans ces violations, y compris sur les officiers qui ont participé.

Les abus commis par les deux camps se sont poursuivis en 2016. Le 7 février, des islamistes ont tué Abdoulaye Hama Dicko à Boni, près de Douentza. Le 8 janvier, des militaires auraient exécuté sommairement deux hommes peuls arrêtés près de Karena.

Toutes les parties au conflit armé malien sont soumises à l'article 3 commun aux Conventions de Genève de 1949 et au droit de la guerre coutumier, qui prévoient le traitement humain des combattants capturés et des civils en détention. L'article 3 commun interdit les exécutions sommaires, la torture et les autres traitements cruels, ainsi que le viol et les autres violences sexuelles. Les civils devraient être relâchés à moins qu'ils ne soient inculpés rapidement pour une infraction dûment reconnue et devraient recevoir la visite des membres de leur famille et l'aide d'un avocat.

Les groupes armés islamistes et les forces gouvernementales devraient mettre un terme aux abus et aux menaces à l'encontre des civils et le gouvernement devrait mener des enquêtes et traduire en justice les membres des forces de sécurité impliqués dans de graves violations des droits, a déclaré Human Rights Watch.

### **Le conflit malien depuis 2015**

Depuis le début de l'année 2015, les groupes armés islamistes ont attaqué des bases militaires, des postes de police et de gendarmerie, ainsi que des cibles purement civiles, dans plusieurs régions du centre et du sud du Mali et dans la capitale, Bamako. Par le passé, lorsqu'ils occupaient le nord du pays en 2012 et après cette occupation, ces groupes avaient limité leurs attaques aux régions du nord de Tombouctou, Gao et Kidal.

Les attaques se sont intensifiées pendant l'année 2015, notamment avec trois attaques retentissantes, contre une discothèque, un hôtel de luxe à Bamako et dans la ville-garnison de Sévaré. La vaste majorité des attaques contre à la fois des cibles militaires et des civils se sont toutefois produites dans les régions de Mopti et Ségou.

Les groupes soupçonnés d'être responsables du déplacement des forces armées vers le sud incluent Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), Ansar Dine, Al-Mourabitoune, et le Front de libération du Macina (FLM), qui est apparu en janvier 2015.

*"Les groupes armés islamistes au Mali ont tué, violé et dépouillé des civils, tandis que les forces de sécurité ont répondu en maltraitant sévèrement de nombreuses personnes qu'elles ont arrêtées. La propagation troublante de la violence et des abus vers le sud du Mali met en danger encore plus de civils."* **Corinne Dufka**, Directrice de recherches sur l'Afrique de l'Ouest, Human Rights Watch

Des villageois dans le centre et le sud du Mali ont expliqué à Human Rights Watch que la vaste majorité des combattants participant à ces opérations semblaient appartenir à l'ethnie

peule implantée au Mali et au Niger voisin. Quelques-uns d'entre eux ont aussi vu des combattants qui semblaient appartenir aux ethnies arabe, touareg et dogon.

La population du Mali, qui compte près de 17 millions d'habitants, englobe de nombreux groupes ethniques, parmi lesquels l'ethnie bambara (34 pour cent) est la plus représentée. Les autres groupes incluent les peuples peul, sarakolé, sénoufo, dogon, malinké, touareg et maure. Les Peuls, aussi appelés Fulanis, sont présents dans toute l'Afrique de l'Ouest avec plusieurs sous-groupes, tandis que les Dogons sont principalement présents à Mopti, la région de plateaux centrale du Mali, frontalière avec le Burkina Faso.

La structure de commandement et la composition du FLM, ainsi que le niveau de coordination avec d'autres groupes islamistes mieux connus, demeurent flous. Selon des observateurs, il semblait y avoir deux groupes islamistes liés au FLM. Le premier groupe menait ses activités autour des villes de Tenenkou, Youwarou et Nampala, dans des zones proches de la frontière avec la Mauritanie, tandis que le second groupe était actif dans des zones proches de la frontière avec le Burkina Faso.

De nombreux témoins ont signalé à Human Rights Watch qu'ils ont reconnu ou connaissaient personnellement des combattants ayant pris part aux opérations de 2015, et qui, en 2012, étaient affiliés à deux autres groupes, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et Ansar Dine. Un chef peul a précisé : « *Sur les 11 villages peuls dans mon secteur, je connais 10 de nos jeunes qui sont avec eux ; ils s'entraînaient tous ensemble avec le MUJAO en 2012* ».

Cette nouvelle zone d'opérations pour les groupes armés islamistes, ainsi que la réponse sécuritaire correspondante, ont semé une peur considérable dans la population et ont soulevé des préoccupations parmi les partenaires internationaux du Mali. En raison des attaques et de la présence permanente des combattants, de nombreux dirigeants de gouvernements locaux ont fui, notamment des maires, des administrateurs et des préfets, ainsi que des enseignants et des infirmiers. A plus grande échelle, les abus perpétrés et les menaces proférées par les groupes islamistes et les forces de sécurité ont causé la fuite de milliers de civils.

Plusieurs dizaines de résidents peuls et dogons des régions de Ségou et Mopti ont indiqué à Human Rights Watch qu'ils étaient présents lorsque des petits groupes d'islamistes armés, se déplaçant généralement en groupes sur deux à cinq motos, ont forcé les villageois à assister à des réunions au cours desquelles ils mettaient en garde la population et leur interdisaient de fournir de renseignements ou de s'associer avec les Français, le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, les forces de sécurité maliennes ou les fonctionnaires corrompus.

Des villageois et des leaders communautaires ont expliqué que des messages similaires étaient diffusés sur des enregistrements de téléphone portable venant d'un homme qui, selon eux, était le chef du FLM, à savoir Hamadoun Koufa Diallo, qui est chanteur, poète et prédicateur islamiste. Pendant plusieurs années, depuis l'an 2000 environ, Koufa, comme on l'appelle, a été associé à la secte Dawa. Il aurait travaillé étroitement avec le leader d'Ansar Dine, Iyad Ag Ghaly, pendant et après l'occupation islamiste dans le nord en 2012.

Plusieurs habitants de villages situés dans les régions de Ségou et Mopti ont décrit la teneur des messages diffusés à la fin de l'année 2015 et au début de l'année 2016, qui réitéraient la menace contre le gouvernement malien et ses alliés, mais qui disaient qu'ils ne s'en prendraient pas aux enseignants et aux infirmiers.

Les nouvelles zones fréquentées par les combattants islamistes étaient essentiellement habitées par des membres des groupes ethniques peul et dogon. Des membres des deux communautés ont expliqué que les relations entre les combattants et les populations locales et les efforts des groupes pour respecter les droits variaient considérablement d'une région à l'autre, reflétant possiblement les différentes structures de commandement.

Par exemple, même s'ils reconnaissaient la peur suscitée par les groupes armés, de nombreux villageois et leaders de communauté peuls des environs de Nampala et de Ténenkou ont accordé aux groupes islamistes le mérite d'avoir réduit de manière drastique les niveaux de banditisme et de corruption de fonctionnaires au sein de leurs villages. Un homme âgé a raconté :

Depuis la rébellion touareg en 1991 et la prolifération des [fusils d'assaut] AK-47, le vol de nos animaux, de notre argent et de nos motos s'est généralisé. Honnêtement, depuis que les djihadistes [islamistes] ont commencé à circuler dans notre zone, la situation en matière de sécurité s'est nettement améliorée.

Un chef peul a expliqué que les islamistes exploitaient les tensions communautaires entre Peuls et Touaregs et la colère de longue date contre le gouvernement central pour recruter de jeunes hommes dans le centre du Mali :

La politique des djihadistes consiste à fournir une meilleure alternative à ce que l'État peut offrir. Notre peuple n'associe pas l'État à la sécurité et aux services, mais plutôt à un comportement prédateur et à la négligence. Depuis 1991, nous nous plaignons du banditisme, mais rien n'a été fait. En 2015, la présence des djihadistes a progressé ; des personnes les rejoignent parce qu'ils ont la capacité de nous protéger, nous, nos animaux et nos biens, en particulier contre les bandits touaregs. Il n'y a pas de justice ; nos vaches sont volées, on tue notre peuple... Les djihadistes sont la réponse.

À l'inverse, les leaders dogons ont rapporté que les islamistes opérant dans les zones proches de la frontière avec le Burkina Faso étaient violents, fréquemment impliqués dans des activités criminelles et exploitaient les tensions communautaires entre eux et les Peuls maliens à propos de la terre et du pâturage.

*« Bien sûr, il y a des tensions puisque les Peuls ont déplacé leurs vaches sur nos terres, mais avant, nous nous asseyions ensemble, nous en discussions et nous trouvions une solution », a raconté un homme d'affaires dogon. « Mais maintenant, certains Peuls arrivent avec des AK-47 et veulent nous tuer. Ça n'a jamais été comme ça avant. »*

Les Dogons se sont plaints amèrement des actes de banditisme réguliers visant leur communauté. *« Honnêtement, islamiste, bandit, nous ne pouvons pas faire la différence », a indiqué un villageois dogon. Un autre a constaté : « Parfois, ces personnes se comportent comme des criminels, pas comme de bons musulmans. Ils volent en prétextant que l'argent a été obtenu par la corruption ou provient d'une organisation occidentale. Le banditisme devient de pire en pire dans notre secteur. »*

### **Meurtres commis par les groupes armés islamistes dans le centre et le sud du Mali**

Des témoins ont rapporté que les auteurs des meurtres de 19 civils en 2015, ressemblant à des exécutions, étaient des membres de groupes armés islamistes. Des témoins, des membres des

familles et des chefs de communauté ont expliqué que la majorité d'entre eux ont été exécutés pour avoir soi-disant collaboré avec les forces de sécurité.

Les attaques menées par les groupes armés islamistes à Bamako et à Sévaré ont fait 29 autres morts parmi la population civile, dont au moins 25 avaient été délibérément pris pour cible. Cinq personnes ont été tuées pendant l'attaque du 7 mars contre la discothèque *La Terrasse*, à Bamako. Cinq autres, dont quatre contractuels de l'ONU, ont été tuées pendant l'attaque et le siège, le 7 à 8 août, de l'hôtel Byblos à Sévaré. Le plus lourd bilan au cours d'une seule attaque était celui des 19 civils tués pendant l'attaque du 20 novembre contre l'hôtel Radisson Blu à Bamako. AQMI, Al-Mourabitoune et le FLM ont revendiqué une ou plusieurs de ces attaques et d'autres attaques de moindre ampleur en 2015.

Un villageois d'Isseyé, situé à 85 kilomètres de Douentza, a décrit la capture le 23 décembre de Boura Issa Ongoiba, un responsable local de 40 ans :

Vers 17 h, nous étions devant la boutique de Boura Issa. J'ai vu trois motos arriver sur nous, avec deux hommes lourdement armés à bord de chacune. L'un d'eux avait même un lance-roquettes. Ils ont tiré en l'air et nous ont hurlé en peul de reculer ; ils se sont adressés à Boura Issa directement, lui ordonnant de venir avec eux. En partant, ils nous ont menacés en bambara : « Que personne ne se lève avant qu'on ne soit partis ». La troisième nuit après sa disparition, ils sont revenus discrètement et ont déposé la tête décapitée de Boura Issa Ongoiba devant sa boutique. Ils sont repartis sans dire un mot.

Un autre voisin a expliqué que la famille a enterré la tête d'Issa et « *est partie à la recherche de son corps, qui a été trouvé à quatre kilomètres d'ici* ».

D'autres témoins ont décrit l'exécution d'un membre du conseil municipal le 16 décembre par des combattants islamistes près du village de Karena dans la région de Mopti, ainsi que le meurtre le 13 août d'Al Hadji Sekou Bah, un imam du village de Barkerou, dans la région de Ségou. Il a été assassiné pour avoir prétendument fourni des renseignements ayant permis à des militaires maliens de procéder à l'arrestation et à la disparition forcée quelques semaines plus tôt d'un homme du village accusé d'être un membre du FLM. « *Deux hommes armés lui ont ordonné sous la menace d'une arme de marcher sur 50 mètres vers la mosquée, puis cinq minutes plus tard, nous avons entendu des tirs et les cris 'Allah hu Akbar' ['Dieu est grand']*. *Nous l'avons retrouvé avec une balle dans la tête et une dans la poitrine* », a indiqué un membre de sa famille.

Un responsable local a expliqué comment, le 17 décembre, des islamistes ont exécuté Alhadji Toure, membre du conseil municipal de Tougué Mourrari, situé à 60 kilomètres au nord de Djenne, et sont revenus le lendemain pour incendier la maison du directeur de l'école locale.

Quatre témoins ont raconté l'exécution le 9 octobre de Timote Kodio, le maire adjoint du village de Douna-Pen, à environ 30 kilomètres de la frontière avec le Burkina Faso. Deux témoins ont rapporté qu'ils ont entendu les attaquants accuser Kodio d'avoir fourni des informations sur la localisation des islamistes à l'armée malienne. « *Ils l'ont traîné hors de sa chambre et l'ont tué devant toute sa famille* », a raconté l'un d'eux. Un troisième témoin a précisé :

Six d'entre eux sont arrivés sur trois motos, en tirant des coups de feu, les visages couverts de turbans et portant quelques [vêtements] de camouflage. Ils étaient armés de fusils AK ; deux

avaient des [lance-roquettes] RPG et ils parlaient en pulaar et en dogon. Un homme âgé est parti en courant, mais ils ont menacé de le tuer et nous ont ordonné à tous de ne pas bouger. Pendant ce temps, les quatre autres sont entrés dans la maison de Kodio. Ils ont demandé à toutes les personnes présentes dans la maison de s'allonger, puis ils ont tiré à bout portant sur Kodio au moins trois fois. Immédiatement après les tirs, l'un d'eux a passé un appel téléphonique, devant nous, comme pour annoncer à leur chef que la mission était accomplie.

Des chefs de communauté et des villageois ont indiqué que les abus commis par les groupes armés islamistes étaient souvent causés à l'origine par des tensions communautaires de longue date, habituellement entre les communautés sédentaires et pastorales, ou motivés par des ressentiments interpersonnels ou des intentions criminelles.

Un leader dogon de la région de Mopti a expliqué : « *Oui, les djihadistes sont dans notre zone, mais la situation est très complexe : un islamiste peut aussi être un bandit et un bandit un djihadiste* ». Un leader peul a indiqué : « *Ces cas peuvent être des règlements de compte, du banditisme, des opérations djihadistes ou probablement une combinaison des trois* ».

Des chefs de communauté peuls et dogons ont relaté un incident mortel près de Niangassadiou, un village dans la région de Mopti, à environ 15 kilomètres de la frontière avec le Burkina Faso, après une dispute communautaire à propos du pâturage. Des résidents locaux ont rapporté que des islamistes armés, dont la plupart étaient des Peuls nigériens ayant été associés au MUJAO en 2012, ont tué six résidents dogons dans trois hameaux le 18 juillet, jour de la fête musulmane de l'Aid El Fitr (Tabaski). Un témoin de deux des meurtres a raconté :

La tension était forte après que les Peuls ont fait paître leurs vaches dans un champ où les céréales plantées sortaient tout juste du sol. Les Dogons étaient en colère et ont tué quelques-uns des animaux ; les Peuls ont dit que les Dogons avaient planté leurs cultures au milieu d'une voie de pâturage, et que c'était donc leur faute.

Alors que je rejoignais mon village, j'ai vu quatre motos avec des hommes armés, vêtus des *boubous* beiges que portent les Peuls nigériens – leurs turbans sont noués d'une manière distincte. Tous avaient des fusils – des AK – l'un avait une cartouchière traînant quasiment sur le sable. Je me suis caché, immédiatement, mais je les ai entendus ordonner à tout le monde de s'allonger face contre terre, puis j'ai entendu plusieurs coups de feu. Environ 20 minutes plus tard, j'ai vu les hommes armés repartir – certains emportant des vêtements, de la nourriture qu'ils avaient pillés. J'ai couru au village. Des femmes pleuraient, j'ai vu un homme de ma famille mort et un autre homme étendu, gravement blessé. Il est mort quelques minutes plus tard. Nous avons appris qu'ils sont allés tuer quatre autres hommes dans deux fermes voisines. Nous avons l'habitude de résoudre ces problèmes en discutant, mais cette fois, c'est devenu très violent.

### **Viols commis par les combattants islamistes**

Un groupe de cinq combattants islamistes a violé quatre femmes dans une ferme isolée entre Bandiagara et Sévaré le 6 août 2015. Trois des victimes et une femme qui a dispensé des soins médicaux ont décrit l'attaque. Les victimes ont indiqué que les combattants les ont retenues captives toute la nuit. Une victime de 25 ans a raconté :

*"De retour de Bandiagara, des hommes armés sont sortis de la brousse et nous ont forcées à nous arrêter. Ils étaient vêtus de l'habit traditionnel peul. Tous les cinq étaient armés et deux portaient de gros sacs à dos. C'était un endroit très isolé. Ils nous ont conduites sur une route plus petite, puis deux sont partis sur ma moto. Deux autres nous ont ensuite emmenées de force dans la brousse où ils nous ont violées – chacune et une fois chacun. Puis, au crépuscule, ils nous ont ordonné de marcher jusqu'à une maison un peu plus loin. C'était terrifiant ; j'ai pensé qu'ils allaient nous laisser mortes dans la brousse.*

*"Dans cette maison, il y avait deux femmes plus âgées, des veuves, qu'ils ont aussi violées. Après nous avoir violées, ils nous ont forcées à nous laver, à prier et dire « Allah hu akbar ». Ensuite, ils ont obligé les femmes qui étaient extrêmement pauvres à tuer et préparer leur unique mouton. Ils ne nous ont pas attachées, mais ils avaient des armes et avaient pris nos téléphones. Ils ont dit : « Personne ne sort, personne n'entre ». Nous étions tous dedans, enfermés dans la petite pièce... Ils ont discuté toute la nuit et répétaient « Allah hu akbar ». Ils sont partis vers 4 h du matin. Quelques heures après nous avons commencé à entendre parler de la grosse attaque à Sévaré."*

### **Menaces et intimidation par les groupes armés islamistes**

Plusieurs habitants des hameaux autour du village de Karena, à 30 kilomètres de Douentza, ont déclaré être terrifiés par la présence des combattants islamistes armés qui circulaient régulièrement dans leur secteur depuis septembre. Un résident, qui avait fui entre temps, a raconté :

*"En octobre, 12 hommes armés sur des motos ont violemment interrompu une cérémonie de mariage dans notre village. Ils ont tiré dans les airs ; les gens se sont mis à courir ; certaines femmes étaient tellement effrayées qu'elles ont fui sans leurs enfants. Tous les animaux ont pris la fuite ; il a fallu trois jours pour les rassembler. Les hommes ont dit que c'était haram [interdit] d'avoir des femmes et des hommes rassemblés lors d'un mariage. Quelques jours plus tard, neuf d'entre eux sont revenus sur cinq motos ; ils ont croisé Samba Oumar, un étudiant coranique, revenant de sa ferme et l'ont gravement battu. Beaucoup d'enseignants et de responsables locaux ont fui. Honnêtement, nous sommes très effrayés ; nous ne savons pas ce qu'ils veulent."*

Les habitants d'un hameau près du village de Yogodogi, à environ 40 kilomètres de la frontière avec le Burkina Faso, ont indiqué qu'en septembre, un groupe de combattants islamistes lourdement armés a attaqué, battu et menacé plusieurs hommes qu'ils accusaient de travailler pour une organisation humanitaire financée par un gouvernement occidental. Lorsqu'ils sont revenus quelques jours plus tard, ils ont tué un berger de la région. Un villageois a raconté :

*"Huit d'entre eux sont venus la première fois. Ils ont ligoté trois personnes d'une ONG (organisation non gouvernementale locale) puis les ont gravement battues, jusqu'au sang. Ils ont sorti un couteau en déclarant qu'ils allaient leur trancher la gorge. Ils ont vivement critiqué l'Occident, en disant que « prendre l'argent des blancs pour le donner aux musulmans était haram. Nous sommes des combattants du djihad ; si vous n'êtes pas musulman, nous vous tuons ». Cette ONG apporte de l'aide aux enfants et aux femmes. Mais ils ont dit que c'était pour les blancs et qu'elle n'était pas autorisée dans leur zone. Ils ont volé trois motos et beaucoup d'argent. Quelques jours plus tard, ils ont attaqué un responsable local – je pense qu'ils essayaient de le tuer – mais à la place, ils ont tué son*

*berger ; j'ai vu le corps après que l'armée ait chassé les islamistes. Nous l'avons enterré à Bagil Hama – des personnes ont dit qu'elles avaient vu les djihadistes ce jour-là et que c'était les mêmes qui avaient attaqué Niangassadiou.*

*"Ils sont restés environ deux heures. Je pense que, d'après les vêtements qu'ils portaient et la manière dont ils parlaient pulaar, ils étaient tous du Niger. Chacun avait un fusil ; ils étaient vêtus de boubous beiges et plusieurs d'entre eux portaient des vestes avec des poches remplies de cartouches de fusil."*

Un chef de communauté peul basé à Bamako et travaillant pour une station de radio pulaar a rapporté qu'il avait reçu des appels téléphoniques de menaces en septembre de la part d'islamistes installés dans la région de Mopti : « *Ils m'ont ordonné d'arrêter de passer de la musique et des pièces de théâtre sur ma radio ; ils m'ont dit de craindre Dieu si je ne tenais pas compte de leur avertissement. Celui qui parlait a dit qu'il faisait partie du groupe d'étudiants coraniques du Cercle de Mopti. Il s'est emporté et a hurlé, en disant que si je continuais, il détruirait la radio et me traquerait dans Bamako ; que la musique et le théâtre étaient haram.* »

Un berger peul qui assistait à une réunion dans un village proche de Ténenkou a raconté que des islamistes armés ont menacé de tuer les membres de la famille de tous les jeunes Peuls qui rejoindraient l'armée. « *Les djihadistes ont appris que des personnes à Bamako envisageaient d'intégrer les Peuls dans l'armée dans le but de résoudre le problème dans le centre du Mali. Certains d'entre nous veulent y entrer, mais il y a quelques mois, les djihadistes ont organisé une réunion et nous ont dit "Allez-y et partez ; mais le jour où vous reviendrez, vous retrouverez votre père mort".* »

Un habitant du village de Kewa, à 56 kilomètres de Djenne, a décrit un message laissé par les islamistes armés au début du mois de janvier 2016. « *À notre réveil, nous avons trouvé un message cloué sur le mur de la mosquée. La date était en français et le reste était en arabe. Des personnes qui lisaient l'arabe nous ont dit que [le message] nous ordonnait de ne pas faire confiance à la MINUSMA, à la France et aux occidentaux. Beaucoup de gens ont peur après qu'ils aient tué un villageois de la région en septembre.* »

### **Maltraitance des personnes arrêtées par les forces de sécurité maliennes**

Human Rights Watch a interrogé 74 hommes qui avaient été arrêtés par les forces de sécurité maliennes en 2015 pour leur soutien ou leur adhésion suspectés à des groupes islamistes dans le centre et le sud du Mali ; presque tous avaient été arrêtés par du personnel militaire. La vaste majorité d'entre eux était de l'ethnie peule et certains étaient Dogons.

Beaucoup ont dit qu'ils avaient été accusés de vendre du lait, de l'essence, du sucre, de l'huile alimentaire, de la viande ou des motos à un groupe armé islamiste, de fournir des renseignements ou d'avoir un proche dans un groupe islamiste.

Des groupes de défense des droits humains et des chefs de communauté locaux ont expliqué à Human Rights Watch qu'ils pensaient que les éléments de preuves pour bon nombre des détentions étaient insuffisants et parfois basés sur de faux renseignements fournis par des personnes voulant régler des comptes personnels.

Un chef de communauté peul a raconté qu'« *Après qu'un militaire ou un gendarme soit tué, ils [les membres des forces de sécurité] deviennent fous, ils arrêtent une dizaine de personnes ici et là qui n'ont rien à voir avec le FLM.* » Un avocat a indiqué que « *bon nombre de ces soi-disant islamistes sont des hommes âgés, ayant cinquante, soixante et même soixante-dix ans ; pas exactement le profil d'un djihadiste !* »

Un autre avocat ayant connaissance de nombreux cas a raconté :

*"Beaucoup de ces dossiers ne se tiennent pas ; n'est-ce pas la définition de l'arbitraire ? Dès qu'ils sont présentés au juge, ils sont relâchés sur la base du manque de preuves. C'est une terrible humiliation pour ces hommes ; beaucoup sont attachés comme des moutons devant leur communauté, battus, privés de liberté pendant des semaines, uniquement pour être relâchés par le juge pour manque de preuves, avant de retourner chez eux malades ou avec leurs blessures dues aux mauvais traitements à soigner. Ce type de comportement incite les personnes à se tourner vers les djihadistes."*

Alors que les abus ne semblaient pas être systématiques, près de la moitié des détenus interrogés ont dit qu'ils avaient fait l'objet de mauvais traitements. Dans presque tous les cas, les maltraitements ont été infligés par des militaires de l'armée pendant des interrogatoires spéciaux dans les premiers jours suivant l'arrestation, bien que les militaires maliens ne soient pas autorisés à interroger les détenus. Les abus ont eu lieu dans des bases militaires, des camps dans la brousse et à des points de contrôle. Dans plusieurs cas, des officiers, dont un capitaine et un commandant, étaient présents pendant les maltraitements. Les cas les plus graves documentés par Human Rights Watch sont survenus pendant les six premiers mois de l'année 2015 et ont été commis par des militaires basés à Nampala et Diabaly.

Les détenus, parmi lesquels beaucoup avaient des cicatrices et présentaient des signes visibles de torture, ont décrit avoir été ligotés et parfois suspendus pendant de longues périodes ; avoir eu les poignets et les chevilles liés avec des cordes ou des fils métalliques qui entaillaient la chair ; avoir été roués de coups de poing et de coups de crosse de fusil ; frappés à coups de pied ; enfermés dans des véhicules militaires et des pièces sans ventilation plusieurs heures d'affilée ; suspendus à des arbres ; brûlés ; s'être fait uriner dessus et avoir été menacés de mort ou soumis à des simulacres d'exécution. Ils étaient aussi généralement privés de nourriture, d'eau et de soins médicaux.

Beaucoup ont rapporté que les militaires leur attachaient les mains et les pieds avec des liens en caoutchouc, en plastique ou en fil métallique, entravant fortement la circulation sanguine et, dans de nombreux cas, coupant la chair ou laissant des cicatrices durables. Beaucoup ont aussi été ligotés avec les mains et les pieds derrière le dos. Human Rights Watch a [documenté](#) cette forme abusive de contention au Mali [depuis 2012](#).

Human Rights Watch a pu observer la main droite d'un fermier de 45 ans arrêté par des militaires à la fin du mois d'octobre dans son village, à 100 kilomètres de Bankass. Sa main était déchirée de la zone entre le pouce et l'index jusqu'au poignet en raison, selon lui, d'un gonflement provoqué par le fait d'avoir été ligoté pieds et mains derrière le dos et suspendu avec une grosse pierre sur le dos de 11 h à 17 h. Pendant la nuit, il a été soumis à un simulacre d'exécution.

Dans un autre cas, un berger de 55 ans a été ligoté pieds et mains liés derrière le dos et suspendu pendant plusieurs heures avec une pierre sur le dos en avril. L'homme a raconté :

*« J'ai perdu toute sensibilité pendant plus de deux mois ; je ne pouvais pas aller aux toilettes, me nourrir ou tenir une tasse de thé. J'ai beaucoup saigné. J'ai toujours mal et vous pouvez voir les cicatrices par vous-même. »*

Un homme de 60 ans accusé de vendre du lait aux islamistes a raconté que son bras a été cassé après qu'il ait été ligoté pieds et mains liés derrière le dos et conduit sur de mauvaises routes pendant plus de 12 heures en novembre. Les entailles aux poignets étaient clairement visibles et son bras semblait déformé.

Un docteur peul qui avait traité de nombreux détenus a expliqué : *« Beaucoup de détenus que j'ai soignés avaient perdu toute sensibilité dans les bras pendant des jours, des semaines et, parfois, des mois. Un homme a eu besoin de 20 séances de physiothérapie, et beaucoup ne peuvent toujours pas travailler. Les conséquences sur leurs vies et leurs moyens de subsistance sont très graves. »*

Six hommes ont indiqué avoir été soumis à des simulacres d'exécution, alors que plusieurs autres ont raconté que les militaires brandissaient des couteaux et menaçaient de leur trancher la gorge. *« Ils m'ont conduit dans un camp dans la brousse et m'ont accusé d'avoir fourni des informations aux djihadistes »*, a raconté un berger de 40 ans arrêté par des militaires en octobre près de la frontière avec le Burkina Faso. *« Pendant l'interrogatoire, ils marchaient derrière moi et tiraient des coups de feu, près de mon oreille. »* Des témoins ont indiqué qu'un autre homme, arrêté en novembre, a été arrosé d'essence avant que l'on menace d'y mettre le feu.

### **Torture dans les camps militaires de Nampala et Diabaly**

Human Rights Watch a documenté de nombreux cas de torture dans le camp militaire de Nampala dans la région de Ségou. Human Rights Watch a interrogé 26 détenus qui ont indiqué qu'ils avaient été victimes de tortures et d'autres mauvais traitements et avaient été témoins d'autres cas de maltraitements sévères dans les camps militaires. La plupart de ces cas se sont produits pendant le premier semestre de 2015. Un berger de 60 ans arrêté en avril a indiqué qu'il avait perdu plusieurs dents et saigné abondamment pendant son interrogatoire au camp militaire de Nampala :

*"Ils m'ont ligoté et m'ont pendu la tête en bas de 2 h à 5 h du matin. Ils ont demandé où étaient les djihadistes ; j'ai dit que je m'occupais seulement de mes animaux. Alors un militaire m'a jeté son arme au visage avec force. J'ai perdu la moitié de mes dents. Il y avait tellement de sang dans ma bouche, j'ai vomi et mes poignets saignaient à cause de la corde. J'ai été relâché par le juge en l'absence de preuves. Les militaires sont-ils là pour nous protéger ou nous terroriser ?"*

Des témoins et des victimes ont raconté qu'environ 10 hommes arrêtés par des militaires à Nampala entre avril et juin ont été torturés d'une manière similaire : après que les détenus ont été ligotés pieds et mains derrière le dos et suspendus dans un angle par une barre de fer, les militaires les ont interrogés et frappés. Trois hommes ont rapporté qu'un petit feu a été allumé sous eux pendant l'interrogatoire, alors que plusieurs autres ont dit que des briques ont été placées sur leur dos pour augmenter la pression sur leurs mains. Deux hommes soumis à ce mauvais traitement ont indiqué avoir perdu connaissance. L'un d'eux a confié :

*"Quelques minutes plus tard, c'était mon tour. Ils m'ont fait tomber en me fauchant les jambes, m'ont lié les pieds et les mains avec une corde en caoutchouc, puis ils ont poussé une barre de fer à travers les liens de la corde et m'ont suspendu comme un animal dans le couloir. « Connais-tu les djihadistes qui ont attaqué Nampala ? Parle ! » [ont-ils dit]. Ils ont allumé un feu qui arrivait à environ 30 cm de mon boubou. Ils ont mis du bois et du papier dans le feu. Plus tard, l'un d'eux m'a brûlé le pied. Au bout de 15 minutes, ils m'ont fait descendre et ça a été le tour de [nom non divulgué]."*

Un homme de 55 ans arrêté en avril a raconté :

*"Les militaires sont venus me chercher à 23 h. Après m'avoir attaché, ils ont placé une brique sur mon dos et m'ont laissé comme ça. Deux militaires ont commencé à me poser des questions : « Qui a attaqué Nampala ? Dis-le-nous et nous te libérerons. » Je leur ai répondu que je ne savais rien à ce sujet. L'un d'eux a dit : « Si tu ne parles pas, tu mourras comme trois de tes proches, attachés ici tout comme toi. » Ils m'ont laissé comme ça pendant au moins trois heures avant que je perde connaissance. Après avoir été ramené dans la cellule, j'ai trouvé sept bergers – tous Peuls sauf un Bella – de villages voisins de Nampala. L'un d'eux, un homme âgé, ne pouvait plus lever le bras. Trois avaient des traces de coups sur le dos. Deux autres saignaient, aux poignets et aux chevilles. Puis mon frère a été amené, il saignait. Après plusieurs semaines de détention, le procureur nous a libérés tous les huit à la fin du mois de mai."*

Un fermier de 46 ans, accusé de cacher des armes, a décrit avoir été torturé en présence d'un officier de l'armée dans le camp militaire de Diabaly en avril :

*"Ils m'ont attaché, puis ils m'ont enfermé pendant des heures dans une voiture blindée, garée sous le soleil. Je ne pouvais pas respirer et j'avais l'impression de brûler sous la chaleur. Pendant l'interrogatoire, ils ont posé un fusil et un coran devant moi et m'ont demandé : « Tu connais ces choses ? » Où sont les fusils ? » Ils ont tiré un coup de feu derrière moi une fois et ont continué : « Si tu ne nous dis pas où sont les djihadistes, nous te tuerons. » Un officier a déclaré : « Je suis le responsable ici, et si cette méthode ne suffit pas, nous trouverons autre chose. » Ils m'ont déshabillé et laissé en sous-vêtements, ils m'ont ensuite pendu la tête en bas à un arbre pendant plus d'une heure, en me frappant et en me posant des questions tout le temps. « Vous les Peuls êtes tous en contact avec eux » [ont-ils dit]. J'ai perdu connaissance et je me suis réveillé à l'intérieur de la voiture blindée."*

*"Plus tard, un militaire a placé un couteau sur ma gorge, l'a entaillé légèrement, mais un autre l'a arrêté. Ensuite, j'ai été frappé au visage. J'ai été interrogé comme ça cinq fois. Je saignais du dos et d'un œil. Cela s'est terminé uniquement après qu'on m'amène à la gendarmerie à Niono, où j'ai vu plusieurs autres hommes qui avaient aussi été battus par les FAMA, l'un si sévèrement qu'il ne pouvait plus bouger. Les gendarmes nous ont conduits au centre médical. Après avoir vu le juge, celui-ci a libéré la plupart d'entre nous, en disant que nos dossiers étaient vides. Les militaires sont incapables de trouver les djihadistes qui nous font du mal, donc ils s'en prennent à nous."*

Un berger de 47 ans a décrit avoir été torturé après son arrestation à un point de contrôle en juin. Les tortures ont continué après qu'il ait été conduit à la base militaire de Nampala :

*"J'ai été arrêté le jour du marché quand je suis allé acheter des céréales pour mes vaches. Un militaire m'a interpellé, comme s'il connaissait mon nom, et m'a ordonné de monter dans son"*

*véhicule. Lorsque nous avons atteint un point de contrôle, il m'a lié les pieds et les mains derrière le dos avec une corde en caoutchouc. J'étais face contre terre, les jambes dans le dos. Ils m'ont enlevé mon boubou et ont commencé à me frapper avec un fouet. Ils ont mis le fouet dans le feu et m'ont brûlé encore et encore – à la tête, sur le dos... Ils allaient et venaient entre le feu et moi et me l'ont passé sur tout le corps. Ils m'ont donné des coups de pied et de poing au visage. Ils m'ont accusé de vendre de la viande et de l'essence aux djihadistes et de les informer sur les FAMA. « Espèce de salaud, où se cachent-ils ? » [ont-ils dit]. Ils m'ont uriné dessus... J'étais couvert de sang. Ils m'ont aussi donné des coups de pied, mis du sable dans la bouche. Cela a duré de 16 h 30 à 18 h 30.*

*"Plus tard, j'ai été traîné à la base de Nampala, où j'ai été interrogé par l'officier en charge et par d'autres [militaires]. Ils ont dit qu'ils me tueraient pendant la nuit. Le lendemain matin, j'ai été conduit à l'infirmerie, mais l'officier a hurlé à l'infirmier d'arrêter et a ordonné de me ramener dans la cellule. Après, ils sont venus me chercher pour un autre interrogatoire, mais un militaire est intervenu en disant : « Il est presque mort de toute façon. » Je ne pouvais plus tenir debout et je leur ai dit que j'étais innocent, qu'ils me tuent ou non. J'ai passé 11 jours à Nampala avec une main enchaînée à une moto dans la cellule. Je n'ai reçu aucun soin médical. Mon corps était enflé. Je pouvais à peine dormir et je souffrais terriblement.*

*"Quelques jours après, j'ai vu un juge et le jour même, j'ai été libéré avec trois autres hommes ; tous avaient été torturés. Plus tard, j'ai été soigné pour des brûlures au deuxième degré. Maintenant, j'ai mal quand je marche ; ma peau est tellement tirée. Lorsque ma femme m'a vu, elle a pleuré."*

### **Disparition forcée**

Des résidents du village de Barkerou dans la région de Ségou ont expliqué que des militaires ont arrêté Amadou Djadie, un berger de 47 ans, à la fin du mois de juillet. Il est toujours porté disparu. Un témoin a raconté :

*"Depuis ma maison, j'ai clairement vu que les militaires sont allés à la maison de [Djadie], l'ont traîné dans un véhicule militaire et l'ont emmené. Ils ont demandé aux villageois si c'était un rebelle et pourquoi il était récemment arrivé de Mauritanie. Ils l'ont conduit vers Nampala [la base militaire]. Depuis ce jour, personne ne l'a vu, et honnêtement, les gens sont terrifiés à l'idée d'en parler."*

Un membre de sa famille a dit qu'ils l'ont recherché dans plusieurs centres de détention et qu'il pense qu'il a été tué en détention.

Un membre des forces de sécurité bien informé a indiqué qu'il avait appris que des militaires ont conduit Djadie hors de la base, lui ont ordonné de courir et lui ont tiré dessus.

### **Rôle des gendarmes**

Comme c'est le cas depuis 2012, la vaste majorité des détenus ont expliqué que les abus ont cessé après qu'ils aient été transférés à la gendarmerie. Plusieurs victimes de torture ont décrit des discussions houleuses lorsque les gendarmes ont constaté les signes de mauvais traitements ou de torture. L'une d'elles a confié : « Lorsque le gendarme a vu nos plaies ouvertes, que nous pouvions à peine marcher, il a hurlé aux militaires : "Regardez ce que

*vous avez fait à ces personnes ! Vous n'avez pas le droit de faire ça, rebelle ou non. Est-ce normal ? N'avez-vous pas été formés ? » »*

Plusieurs victimes ont indiqué qu'elles ont été conduites au centre médical local pour des soins et que les gendarmes ont insisté pour que les certificats médicaux des blessures infligées pendant la détention aux mains de l'armée soient inclus dans leurs dossiers juridiques.

Human Rights Watch a documenté moins de cas de mauvais traitements lorsque les personnes étaient arrêtées par des militaires accompagnés de gendarmes qui ont le rôle officiel d'officiers de police judiciaire [*traduction modifiée*]<sup>1</sup>. A la question de savoir pourquoi les gendarmes ne sont pas toujours présents lors des opérations militaires, un représentant du ministère de la Défense a répondu à Human Rights Watch : « *Ils ne peuvent pas être partout et les mauvais traitements ont souvent lieu dans des endroits isolés.* »

### **Réponse du ministère de la Défense aux allégations d'abus**

Human Rights Watch a rencontré le Colonel-Major Seidine Oumar Dicko, du ministère de la Défense, le 12 décembre, pour lui faire part des conclusions sur les abus présumés commis par le personnel militaire malien. Il a répondu qu'« *assurer le respect des détenus est de façon très claire une priorité du ministère de la Défense. Nous reconnaissons totalement que les militaires n'ont pas le droit de maltraiter les détenus et qu'ils n'ont pas le mandat pour interroger des personnes.* »

Le colonel Dicko a expliqué que, par rapport aux années passées, « *il y a eu des signes d'amélioration considérable se manifestant par une formation continue sur le droit international humanitaire et des instructions claires données avant les opérations militaires pour garantir le respect des droits des détenus. [...] Les choses évoluent lentement ; tout est une question de formation.* »

---

<sup>1</sup> Dans la traduction figurant sur le site de Human Rights Watch, on lit ici : "gendarmes qui ont le rôle officiel de grand prévôt". Or il n'existe pas de "grand prévôt" au Mali, pas plus qu'en France. Maître Abdoulaye Bane a bien voulu suggérer la formulation ici adoptée pour rendre ce texte compréhensible par un lecteur malien. Me Bane précise : "Les gendarmes, au cours des opérations d'arrestations des personnes suspectées d'infractions pénales, agissent comme officiers de police judiciaire. La gendarmerie est en effet compétente pour procéder à l'interpellation des personnes suspectées, à leur placement en garde à vue, pour rechercher des preuves, pour mener des interrogatoires et dresser un procès verbal à l'adresse du procureur de la république du ressort judiciaire, à l'issue du délai légal de garde à vue. Toute cette procédure d'enquête de la gendarmerie est placée sous l'autorité du procureur. Le procureur donnera ensuite les suites judiciaires à la procédure d'enquête de la gendarmerie. Même dans le cas où des arrestations sont effectuées par les militaires en dehors de la présence de la gendarmerie, ils ont l'obligation de les remettre à la gendarmerie qui procède comme indiqué plus haut. La participation de la gendarmerie aux côtés des militaires est un gage de respect des droits des personnes, en évitant notamment les arrestations arbitraires, mauvais traitements et autres violations des droits de l'homme au cours des opérations militaires. Les arrestations sont ainsi encadrées dans la légalité. En effet, même en temps de guerre et de conflit armé, le respect des droits de l'homme est une obligation pour les militaires. Les conventions internationales en la matière s'imposent au Mali comme à toutes les autres démocraties.

Il a aussi indiqué que les allégations d'abus feraient l'objet d'enquêtes. Cependant, de nombreux cas d'abus présumés graves commis par les forces de sécurité, y compris des exécutions sommaires, documentés par Human Rights Watch et par d'autres organisations de défense des droits humains depuis 2012, n'ont toujours pas fait l'objet d'enquêtes. Jusqu'à présent, aucun auteur de ces abus n'a été tenu responsable de ses actes.

Les recherches menées par Human Rights Watch démontrent que, bien que la torture et les mauvais traitements restent un problème majeur pendant la détention aux mains de l'armée, le nombre de cas de mauvais traitements semble avoir diminué. Les entretiens avec des dizaines d'hommes arrêtés, accusés de soutenir des groupes armés en 2013 et en 2014, ont permis de conclure que presque toutes les personnes placées en détention par l'armée malienne à cette époque avaient été battues et bon nombre torturées, par rapport à la moitié des 74 personnes interrogées en 2015.